Image not found or type unknown

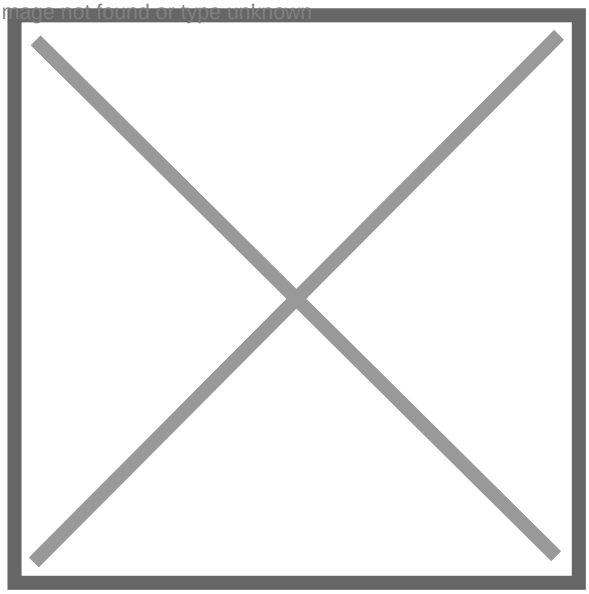

Modification de garde d'enfant

Par **valb3**, le **12/02/2011** à **18:44**

Bonjour,
Je suis séparée de mon ex-conjoint depuis 1 an, nous n'étions pas mariés, nous avons eu 2 enfants. C'est moi qui suis partie et j'ai souhaité laisser mes enfants dans leur environnement (maison+école) pour ne pas ajouter à la perturbation de la séparation et parce que je n'avais pas de logement adéquat pour les accueillir de façon décente.
Après passage devant le JAF le jugement a décidé de la résidence principale au domicile de leur père, avec droit de visite pour moi.
Je souhaite maintenant faire modifier ce jugement dans la mesure où mes conditions matérielles ont changé, j'emménage prochainement dans une maison proche du domicile de leur père. Mes enfants exprimant le désir de passer plus de temps avec moi, je voudrais faire procéder au transfert de résidence ou tout au moins la garde alternée. Le père s'y oppose argumentant que les enfants doivent rester dans "leur" maison dont il propose de ma racheter ma part avec sa nouvelle compagne et ses 2 enfants.
Ais-je des chances de récupérer la garde ? Mes enfants doivent-ils demander eux-mêmes à être entendus par le juge ?

Par **Marion2**, le **12/02/2011** à **22:01**

Il faut faire une requête au JAF.
Vous pouvez demander au greffe du Tribunal de Grande Instance que le Bâtonnier désigne un avocat pour vos enfants (gratuit pour les mineurs).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés